

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° ^{DU 9 DECEMBRE 1993} 93-644 /MFPA/DGFP/DGCE/SAV
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1998 des Pro-
fesseurs de Lycée des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°52/498/FP du 5 Juillet 1962
relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°64/165/FP-BE du 22 Mai 1964
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965
réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n°67/304/MJT-DGT du 30 Septembre
1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégo-
rie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les
dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165/FP-
BE du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'En-
seignement ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du
5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 por-
tant déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des ~~Ministres~~ ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administra-
tive Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville le 20 Juillet
1989 ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Sont inscrits au tableau d'avancement à deux (2) ans au titre de l'année 1988, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 2° ECHELON

- BOUNGOUS (Loa Albertine) en service à Djambala
- SAYA Valentin, en service à Brazzaville
- GUEBILA née FANKANI (Eusebe) en service dans la Cuvette.

POUR LE 3° ECHELON

- BOUKONGOU (Hemin Bernard) en service à Brazzaville
- LIBANI Danfel, en service à Brazzaville
- MILONGUI Auguste, en service à Iékana.

POUR LE 4° ECHELON

- CANDHAUT (Norbert Patrick) en service au Kouilou
- MAMPOUYA (Jean-Claude) en service à Brazzaville.

POUR LE 5° ECHELON

- NDZIO (Albert) en service à Brazzaville
- NGOKARE (Emmanuel) en service à Moseou.

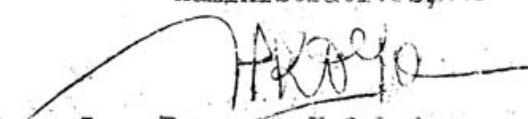
ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera

Brazzaville, le 9 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,


Général Jacques Joachim YHOMEY-OPANGO.-


Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

JORC.....1
DGFP/DGCA.....2
DGFP/BST.....2
D.G.B.....2
D.G.C.F.....2
DPAA.....5
TRESOR.....2
DOSSIERS.....20
INTERESSES.....10
ESB/BO.....2.-